

Bourg-en-Bresse, le 02 février 2022

La préfète

à

Destinataires *in fine*



Objet : **Addendum** - Posture Vigipirate « hiver 2021 et printemps 2022 » - niveau « sécurité renforcée - risque attentat »

Pièces jointes : Fiche sécurité du numérique – sensibilisation des dirigeants
Fiche sécurité du numérique – l’hameçonnage (ou phishing)

A la suite de l’offensive des forces armées russes en Ukraine, dans un contexte de fortes tensions diplomatiques, de menaces terroristes et sanitaires persistantes, il convient d’adapter notre posture de sécurité globale.

Afin de renforcer notre vigilance et de réduire les vulnérabilités liées à cette situation inédite, **le Premier ministre a décidé de maintenir l’ensemble du territoire au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » et d’activer des mesures de protections supplémentaires dans le domaine de la sécurité du numérique.**

A l’heure du numérique et de la dématérialisation, les systèmes d’information sont devenus une cible de choix des terroristes, d’intérêts et de puissances étrangères qui souhaitent déstabiliser nos sociétés.

Aussi, les atteintes à leur bon fonctionnement par le biais d’attaques informatiques peuvent avoir de lourdes conséquences sur le plan national et local en portant atteinte à la vie ou à la santé des citoyens, en perturbant ou désorganisant la société, en engendrant d’importantes pertes financières et en bouleversant le fonctionnement de notre économie.

Pour se préparer et se protéger, je vous demande de

- prendre connaissance et de communiquer le plus largement possible les documents présents en pièces jointes à cette posture ;
- vous assurer de la bonne mise en place des mesures d’hygiène informatique essentielles présentées dans le guide d’hygiène informatique de l’ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/particulier/bonnes-pratiques/>) en particulier les actions visant à améliorer la sensibilisation des utilisateurs sur l’identification des risques de sécurité et des bons comportements à adopter ;
- signaler le plus rapidement possible toute tentative d’approche, d’attaque ou de déstabilisation d’un système d’information en choisissant l’acteur gouvernemental de la sécurité du numérique pouvant vous aider sur <https://www.ssi.gouv.fr/en-cas-dincident/>

En cas d’attaque ou d’évolution significative de la menace terroriste au niveau national ou local, cette posture Vigipirate est susceptible de faire l’objet d’une adaptation, en urgence.

La préfète,

Signé : Cécile BIGOT-DEKEYZER

DESTINATAIRES :

- Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissements
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ain
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Madame la directrice interdépartementale de la police aux frontières
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le chef de la division de l'Ain, direction régionale des douanes et des droits indirects
- Madame la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires
- Monsieur le directeur de la direction départementale de la protection des populations
- Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur le président du conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires de l'Ain
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Messieurs les représentants des autorités culturelles de l'Ain

POUR INFORMATION :

- Madame la directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Madame la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale
- Monsieur le responsable des systèmes d'information et de communication de la préfecture de l'Ain